

**Assemblée générale**

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2024
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2024, à 15 heures

Présidence : M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie)**Sommaire**

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires ne faisant pas l'objet
d'autres points*) (*suite*)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (territoires ne faisant pas l'objet d'autres points) (suite) (A/79/23, A/79/66, A/79/229 et A/79/229/Corr.1)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires

1. **La Présidente** dit que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, des représentants de territoires non autonomes seront invités à prendre la parole devant la Commission et que des pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et qu'ils se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question des Îles Vierges britanniques (A/C.4/79/3)

2. **M. Natalio Wheatley** (Premier Ministre et Ministre des finances des Îles Vierges britanniques) dit que l'ONU joue un rôle important dans la décolonisation des Îles Vierges britanniques en offrant au territoire une tribune qui lui permet de faire officiellement le point sur le processus et en soutenant la population des îles en se servant des outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat. Il se réjouit que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ait effectué une mission de visite dans les îles les 26 et 27 août 2024. La délégation, composée de diplomates de haut niveau, a évalué l'état d'avancement de la décolonisation sur le terrain et entendu les points de vue des populations locales sur l'avenir politique du territoire. Elle s'est également rendu compte de l'extrême vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et des problèmes de développement qu'il rencontre en tant que groupe de petites îles. Elle a effectué la mission de manière professionnelle et impartiale. Toutes les parties prenantes ont pu exprimer librement leur point de vue, et il est apparu clairement qu'une campagne d'information et de sensibilisation du public était vivement souhaitée, car les populations doivent en savoir davantage en ce qui concerne les solutions qui s'offrent à elles, en vertu du droit international, dans leur quête d'une autonomie complète, à savoir l'intégration, la libre association ou l'indépendance. Son Gouvernement attend avec intérêt que le rapport officiel de la mission de visite soit mis à la disposition du peuple des Îles Vierges britanniques, d'autant plus que des préparatifs sont en cours pour le prochain cycle de négociations sur la modification de la Constitution.

3. Le Gouvernement des Îles Vierges britanniques espère que ses relations avec le nouveau Gouvernement travailliste britannique seront fondées sur la démocratie, la consultation, le développement durable, la résilience aux changements climatiques et l'autodétermination. En septembre 2024, l'orateur a eu des entretiens préliminaires avec le nouveau Ministre d'État britannique chargé de l'Europe, de l'Amérique du Nord et les territoires d'outre-mer, ainsi qu'avec plusieurs parlementaires, et a exprimé le souhait de son Gouvernement de voir les relations s'améliorer. Toutefois, bien que ce soit antidémocratique et inutile, l'ordonnance mise en réserve, par laquelle le Royaume-Uni peut suspendre la Constitution des Îles Vierges britanniques, est toujours en place. La levée de cette ordonnance n'améliorerait pas seulement les relations entre le Royaume-Uni et le territoire, mais elle renforcerait également la réputation du Royaume-Uni dans la région et dans le monde.

4. Le programme de réforme de la gouvernance du Gouvernement des Îles Vierges britanniques est dans sa phase finale ; les principaux projets de loi prévus dans le programme législatif ont été adoptés par l'Assemblée législative. Le Gouvernement est en train d'élaborer un plan à plus long terme pour renforcer les domaines de la gouvernance qui ne nécessitent pas une attention immédiate. Ces réformes sont les

plus complètes de l'histoire des Îles Vierges britanniques et mettent le territoire sur la bonne voie pour parvenir à une autonomie complète en temps voulu.

5. Avant la fin de l'année 2024, il rencontrera le Ministre d'État à l'occasion du Conseil ministériel conjoint entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, qui se tient tous les ans. Un partenariat moderne entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer sera une des principales priorités, au même titre que les changements climatiques et le développement durable. Les Îles Vierges britanniques se remettent encore de deux ouragans de catégorie 5 survenus sept ans plus tôt, et ont déjà connu trois phénomènes météorologiques extrêmes en 2024. L'orateur espère que le territoire sera pris en compte à la prochaine mise à jour de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle de l'ONU. En attendant, le territoire collabore avec les entités des Nations Unies afin de plaider pour une assistance technique supplémentaire et un accès au financement du développement et de l'action climatique.

6. **M. Eliezer Benito Wheatley** (University of Cambridge Centre for Science and Policy) dit que la mission de visite du Comité spécial a constitué une évolution importante dans la vie nationale du territoire. Plusieurs membres de la délégation ont dit que c'était la première fois qu'ils participaient à un dialogue sérieux sur l'avenir politique des îles ; la précédente mission de ce type date de 1976. La mission a été menée de manière professionnelle et impartiale, et les parties prenantes de la société ont pu exprimer librement leur point de vue.

7. Le peuple des Îles Vierges britanniques a, dans l'ensemble, compris que le territoire avait déjà atteint l'autosuffisance financière et l'indépendance économique. C'est désormais à lui de déterminer, parmi les options reconnues par l'ONU, laquelle est la plus appropriée et la plus avantageuse pour parvenir à une autonomie complète. S'il comprend mieux ce que les concepts d'intégration, de libre association et d'indépendance veulent concrètement dire, cela l'aidera dans son choix. Le statut actuel de territoire d'outre-mer n'est pas envisageable car les relations entre le territoire et le Royaume-Uni sont inégalitaires et n'ont pas permis d'aboutir à une décolonisation. Un élément important du mandat du Comité spécial est d'aider les territoires non autonomes à communiquer à leur population des informations sur le processus de décolonisation. Celles-ci seront communiquées au peuple des Îles Vierges britanniques car il aspire à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. En tant que Puissance administrante, le Royaume-Uni devrait encourager la poursuite du dialogue national sur la décolonisation dans le territoire. La Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États des Caraïbes orientales devraient également continuer à apporter leur concours.

Question de la Polynésie française (A/C.4/79/4)

8. **M. Brotherson** (Président de la Polynésie française) dit qu'il ressent un profond sentiment de responsabilité, suscité par les aspirations du peuple de la Polynésie française, à la fois ceux qui aspirent à l'autodétermination et ceux qui se satisfont du statu quo. Le 17 mai 2024, le territoire a célébré le onzième anniversaire de sa réinscription sur la liste des territoires non autonomes. Cependant, il y a eu un changement : après une décennie de silence, la France a finalement entamé un dialogue avec le Gouvernement polynésien lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale (voir [A/C.4/78/SR.3](#)) et lors de la session de juin 2024 du Comité spécial (voir [A/AC.109/2024/SR.3](#)). En Polynésie française, le mode de scrutin des récentes élections à Tahiti est la preuve de l'engagement de la population et de son attachement aux principes démocratiques.

9. Le Gouvernement polynésien continue de promouvoir un processus de décolonisation global, transparent et pacifique sous l'égide de l'ONU. Ce processus devrait être ancré dans l'innovation, la paix et le respect mutuel, et servir d'exemple

au monde. Pour qu'un tel processus de décolonisation puisse avoir lieu, il est nécessaire d'élaborer conjointement un plan d'action clairement défini, assorti d'étapes et de jalons précis, et d'établir un calendrier pour sa mise en œuvre. Ce plan d'action devrait être clairement mentionné dans la résolution de l'Assemblée générale concernant la Polynésie française afin de s'assurer que la Puissance administrante et l'ONU s'y attachent véritablement. Le Gouvernement polynésien s'emploie résolument à collaborer avec toutes les forces politiques du territoire, y compris les forces d'opposition, pour l'élaboration d'un plan d'action dans un esprit d'unité et de respect des différences politiques.

10. L'admission de la Polynésie française à l'Organisation internationale de la Francophonie, le 5 octobre 2024, est une étape importante : c'est un pas de plus vers l'ouverture au monde francophone et vers un engagement partagé autour des valeurs de paix, de solidarité et de démocratie. En tant que nouveau membre observateur, le territoire souhaite être le porte-parole d'une Francophonie décoloniale, où ces valeurs fondamentales guident les actions. Le Président français, Emmanuel Macron, a quant à lui insisté sur le droit de tous les peuples et de tous les États de la région de l'océan Pacifique à disposer d'eux-mêmes. Une décolonisation réussie, menée dans un esprit de collaboration et dans la paix, est possible.

11. La décolonisation est étroitement liée au développement durable. Dans sa résolution 77/130, l'Assemblée générale a réaffirmé l'obligation qui incombe aux puissances administrantes d'assurer le progrès politique, économique et social, ainsi que le développement de l'instruction des habitants des territoires qu'elles administrent. Le développement de la Polynésie française doit tenir compte de son identité, de son histoire et de sa culture, sans oublier la protection de ses ressources naturelles de tout contrôle extérieur. Les conséquences des essais nucléaires effectués sur le territoire se sont étendues sur plusieurs générations, laissant des séquelles profondes sur les populations et l'environnement. Toutes les parties prenantes ont la responsabilité de remédier à ces conséquences et d'assurer la santé et le bien-être des générations futures. Le Gouvernement polynésien prie instamment le Comité spécial et la Puissance administrante d'envisager d'effectuer des missions de visite sur le territoire.

12. Les tensions et les problèmes récemment apparus en Kanaky/Nouvelle-Calédonie rappellent qu'il faut un équilibre délicat pour la paix. Il ne faut jamais sous-estimer la détermination des peuples aspirant à la souveraineté lorsqu'ils se trouvent dans une impasse politique. Une solution pacifique et durable ne pourra être trouvée que si toutes les voix sont entendues et respectées. La Polynésie française exprime sa solidarité avec le peuple de Kanaky/Nouvelle-Calédonie. La paix et l'unité doivent être assurées tout au long du processus.

13. Le peuple de la Polynésie française ne peut pas parvenir seule à l'autodétermination ; il a besoin du plein soutien de l'ONU et de la coopération de la Puissance administrante. L'orateur espère donc qu'avant de quitter New York, sa délégation pourra tenir une réunion, sous la direction de la Quatrième Commission et du Comité spécial, avec des représentants de la Puissance administrante. Le Président de l'Assemblée de la Polynésie française et un(e) représentant(e) de la minorité parlementaire peuvent participer à ce dialogue initial.

14. **M. de Rivière** (France) dit qu'en 2023, la France a décidé s'exprimer pour la première fois au sujet de la Polynésie française. Elle souhaite poursuivre cette pratique qui témoigne du dialogue constant avec le Gouvernement du territoire. Toutefois, ce changement de méthode n'empêche pas de changement de ligne. Il n'existe pas de processus entre la France et les territoires polynésiens, qui réservent un rôle à l'ONU.

15. La République française est désireuse d'accompagner le développement de la Polynésie française. Elle se tient ainsi aux côtés du Gouvernement local pour examiner les ambitieux projets de développement de son territoire et accompagner leur mise en œuvre. Les transferts financiers de la France à la Polynésie représentent chaque année près de 2 milliards d'euros, soit 30 % du produit intérieur brut (PIB) du territoire. La France accompagne également la Polynésie française dans son intégration dans la région du Pacifique et au-delà. L'aboutissement de sa candidature à l'Organisation internationale de la Francophonie, dont elle est officiellement devenue membre observateur il y a peu de temps, en témoigne. Le statut d'autonomie très poussée de la Polynésie française, garantie par la Constitution française, permet aux Polynésiens d'exprimer leurs ambitions dans le respect de leurs particularités. Le rôle de la France restera avant tout de travailler au développement du territoire avec les autorités locales et de poursuivre un dialogue de confiance sur l'ensemble des sujets.

16. **M. Pihatae** (Église protestante ma'ohi) dit qu'en 1963, l'Église protestante ma'ohi a proclamé son indépendance de la Fédération protestante de France et a commencé à militer pour la libération du peuple ma'ohi, la reconnaissance de la culture ma'ohi, la reconnaissance officielle du reo ma'ohi, la langue autochtone, et la réparation des dommages causés par le colonialisme français, y compris un soutien aux victimes des essais nucléaires. Il demande à la Puissance administrante de reconnaître l'indépendance de l'Église protestante ma'ohi, en se référant à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

17. **M. Neuffer** (Écoles protestantes ma'ohi) dit que l'éducation reste un puissant outil de colonisation. Les enfants polynésiens n'apprennent encore que le français et l'histoire occidentale, et l'enseignement se fait en français, ce qui fait que le tahitien perd de sa richesse. Bien que Tahiti ait besoin de fonds français pour augmenter les salaires des enseignants afin qu'ils atteignent le niveau des salaires des enseignants des écoles publiques françaises, le peuple ma'ohi ne doit pas être lié par le programme scolaire français. Les enfants polynésiens devraient apprendre l'histoire complète de leurs îles, y compris la manière dont leurs ancêtres se sont battus pour attaquer en justice la France qui a empoisonné les populations avec des radiations nucléaires, et toutes les autres luttes qu'ils ont menées. Une éducation impartiale augmentera la richesse collective, tout en réduisant la pauvreté, les addictions et la violence domestique, des problèmes qui sont en grande partie des conséquences du colonialisme.

18. **M. Puarai** (Association Moruroa e Tatou) dit que les 193 essais nucléaires effectués par la France à Moruroa et à Fangataufa pendant une trentaine d'années ont contaminé la terre, compromis la santé des Ma'ohi et pesé sur leur esprit. Le Centre français d'expérimentation du Pacifique a fortement perturbé le mode de vie des autochtones et créé une dépendance économique vis-à-vis de la France, qui continue de déterminer les moyens de subsistance des Ma'ohi. Le colonialisme nucléaire continue de leur porter préjudice ; ce n'est pas une relique du passé. Son association réclame la justice et la liberté. La Puissance administrante doit reconnaître pleinement ses crimes et prendre des mesures immédiates et concrètes pour les réparer. Le passé ne doit pas être un fardeau, mais plutôt un catalyseur du changement.

19. **M^{me} Tairua** (Union chrétienne des jeunes gens) dit qu'elle porte avec fierté les voix de ses ancêtres, de ses aînés, de ses pairs et surtout de ses sœurs : des voix qui ont été réduites au silence pendant trop longtemps. Les femmes ma'ohi jouent un rôle essentiel dans la lutte du peuple ma'ohi pour la justice ; elles ne sont pas de simples victimes, mais des gardiennes de la vie et de l'avenir. Un scientifique ayant consacré sa carrière à l'étude des essais nucléaires français a prévenu les Ma'ohi qu'ils créeront des monstres. Ses paroles sont devenues une douloureuse réalité : de plus en plus d'enfants naissent malades ou sans vie. Le peuple ma'ohi a le devoir de révéler cette

tragédie. La France ne doit pas continuer à faire des îles polynésiennes des champs de la mort. Les femmes ma'ohi veilleront à ce que de telles atrocités ne soient plus jamais commises sur leurs terres ou dans leurs océans.

20. **M^{me} Françoise Postma** (Association de Quartier Taahauni) dit qu'elle est une mère polynésienne très préoccupée par l'avenir des enfants polynésiens. À Ma'ohi Nui, de nombreuses personnes ne peuvent pas acheter des terres, soit en raison de la complexité du système foncier, héritage du colonialisme, soit parce que la plupart des terres ont déjà été vendues. Ses grands-parents étaient de la génération des propriétaires terriens autochtones, mais leurs descendants sont des locataires.

21. Le système colonial français a misé principalement sur l'installation du centre d'essais nucléaires au début des années 1960. De nombreux Ma'ohi ont joué un rôle dans le centre, mais d'autres, qui ne l'ont pas fait, se sont retrouvés exclus économiquement, socialement et même culturellement. Bien que le régime foncier soit une compétence politique déléguée au Gouvernement local élu dans le cadre du prétendu « statut d'autonomie » des îles, la résolution [67/265](#) de l'Assemblée générale montre clairement que le peuple de Ma'ohi Nui a été induit en erreur. La Puissance administrante n'a jamais voulu que Ma'ohi Nui soit véritablement autonome. Des mesures doivent être prises d'urgence pour que Ma'ohi Nui parvienne à une véritable autonomie, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

22. **M^{me} Keona Postma** (Association Tamarii Anau) dit que son peuple avait auparavant un lien étroit avec ses terres. La culture ma'ohi regorge de mythes, de légendes et de liens entre les mondes visible et invisible. Cependant, au fil du temps, de nombreux jeunes ont oublié leurs racines et ont été attirés par le mode de vie occidental au détriment de leur patrimoine polynésien. Pendant des années, la génération de ses grands-parents a été privée de sa culture et les descendants de ceux-ci sont conditionnés par cet héritage de déni. Les jeunes Polynésiens doivent apprendre à s'approprier leur propre culture, de la même manière qu'ils ont adopté la culture occidentale. La politique française d'assimilation, menée depuis de nombreuses années, a été largement couronnée de succès. Cependant, un peuple qui fonde son identité et son destin sur des valeurs qui ne sont pas les siennes n'a aucun avenir.

23. **M^{me} Vaianui** (Comité permanent de l'APF) dit que, depuis 2013, l'absence de la Puissance administrante dans les discussions internationales sur l'avenir de Ma'ohi Nui a effectivement bloqué le processus de décolonisation, ce qui fait que les jeunes des îles ne peuvent pas envisager un avenir dans l'indépendance. Le dialogue peut favoriser l'éducation, l'emploi et les débouchés économiques, tandis que le manque d'engagement de la part de la France a une incidence négative sur la capacité des jeunes à prendre une part active aux efforts visant à rendre Ma'ohi Nui autonome et prospère. Les jeunes doivent pouvoir construire leur avenir dans un cadre politique clairement défini et stable, sans être entravés par le colonialisme.

24. **M^{me} Vanaa** (Commission de l'économie et des finances) dit que la non-participation de la France aux discussions sur Ma'ohi Nui au sein de la Quatrième Commission et du Comité spécial depuis 2013, date à laquelle la Polynésie française a été réinscrite sur la liste des territoires non autonomes, n'est pas une simple omission, mais un choix politique délibéré qui menace gravement la capacité du peuple Ma'ohi à exercer son droit à l'autodétermination. La France n'assume pas ses responsabilités en tant que Puissance administrante et empêche tout progrès en matière de décolonisation. Dans le même temps, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité qui ne respecte pas ses obligations juridiques et morales à l'égard du peuple ma'ohi, elle met en péril sa propre crédibilité sur la scène internationale. Sa non-participation, qui déprécie le dialogue, est un problème urgent que la

communauté internationale doit régler. Le peuple Ma'ohi a le droit à un traitement sérieux, en toute transparence, de sa situation et de pouvoir façonner librement son avenir.

25. **M. Cowan** (Te Aito Bien-Être) dit que le silence de la France depuis 2013 est un obstacle non seulement à la décolonisation, mais aussi à la justice que mérite le peuple ma'ohi. Chaque année qui passe réduit les chances du peuple ma'ohi de choisir l'avenir qu'il souhaite et entame la crédibilité de l'ONU qui ne suit pas l'application de ses résolutions sur la Polynésie française. Le refus de la France de participer au dialogue envoie un signal inquiétant : les puissances administrantes peuvent se soustraire à leurs obligations sans conséquences. Les États Membres devraient donc faire pression sur la France pour qu'elle s'investisse dans un dialogue constructif. Il ne s'agit pas seulement du droit du peuple ma'ohi à l'autodétermination, mais les principes de justice, de transparence et de respect du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes sont en jeu.

26. **M^{me} Tiatoa** (Association folklorique de Raiatea Nui) dit que la lutte du peuple ma'ohi pour la souveraineté est une lutte pour la reconnaissance de sa dignité et de son identité et pour l'avenir de ses enfants. Depuis 2013, la France insiste sur le fait que l'inscription de la Polynésie sur la liste des territoires non autonomes est une erreur et que le statut d'autonomie du territoire lui permet de s'administrer lui-même. Cependant, en y regardant de plus près, on voit clairement que le statut d'autonomie accordé par la France n'implique pas une autonomie complète telle que définie par l'ONU. Tous les pouvoirs importants du territoire sont confiés au (à la) représentant(e) de la France et la Polynésie n'a qu'une indépendance économique et législative très limitée. Contrairement aux déclarations de la France, il n'y a jamais eu de véritable consultation populaire pour permettre au peuple ma'ohi de décider de son avenir. La France a bloqué le processus de décolonisation pendant plus de 10 ans. Il est temps que la Puissance administrante reconnaisse la situation réelle de la Polynésie et engage un dialogue sincère et équitable sous l'égide de l'ONU.

27. **M^{me} Ah-Min** (Commission du logement, des affaires foncières et du développement durable) dit que Ma'ohi Nui a besoin d'un cadre clairement défini pour progresser dans sa décolonisation. Cependant, la France continue de refuser de communiquer les informations nécessaires à l'évolution du processus. La transparence est la base de tout processus légitime de décolonisation et l'attitude de la France est un obstacle majeur à la liberté du peuple ma'ohi. Sans ces informations essentielles, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent pas surveiller correctement le statut de Ma'ohi Nui et veiller à ce que son peuple puisse exercer son droit à l'autodétermination. Ces informations, qui sont indispensables, permettraient également au peuple ma'ohi de revendiquer ses droits de manière claire et légitime. La communauté internationale devrait faire pression sur la France pour qu'elle communique les informations requises afin que le processus crucial de décolonisation puisse reprendre.

28. **M^{me} Kiao Hoa** (Relais BoraBora de l'Association entre deux mondes) dit que le refus de la France de discuter de la décolonisation de manière constructive et transparente et le fait qu'elle ne communique pas des informations essentielles sur les changements politiques et administratifs dans le territoire entravent le droit du peuple ma'ohi à l'autodétermination et sapent l'ensemble du processus de décolonisation. Sans accès aux données et rapports essentiels, il est impossible d'évaluer de manière impartiale la situation de Ma'ohi Nui. Le manque de transparence permet à la France de s'accrocher à la fiction selon laquelle Ma'ohi Nui est autonome, alors qu'en réalité le territoire lui est soumis. L'absence délibérée de coopération crée un environnement très incertain, dans lequel le peuple ma'ohi ne dispose pas des informations nécessaires pour faire des choix éclairés concernant son avenir collectif. Cela empêche également l'ONU de remplir son mandat de suivi et d'évaluation des progrès

accomplis dans la décolonisation et entame la crédibilité de tout le cadre de décolonisation, y compris de la Quatrième Commission. La communauté internationale doit demander à la France de rendre compte de ses actes et insister pour que celle-ci divulgue toutes les informations pertinentes afin de permettre au peuple ma'ohi d'exercer son droit inhérent à l'autodétermination.

29. **M. Geros** (Assemblée de la Polynésie française) dit qu'il a participé au séminaire régional du Comité spécial en 2024, qui s'est tenu à Caracas du 14 au 16 mai 2024, dans l'espoir que la Puissance administrante se montre disposée à entamer une forme de dialogue sur l'avenir du territoire. Cependant, la France, souvent présentée comme une défenseuse des droits humains par la communauté internationale, n'a pas agi de la manière la plus honorable, c'est-à-dire respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'orateur a néanmoins été agréablement surpris par l'initiative prise par la France, pour la première fois depuis la réinscription du territoire sur la liste des territoires non autonomes, d'appeler tous les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française à intervenir devant la Commission comme pétitionnaires. La lettre diplomatique du 13 septembre 2024 annonçant cette initiative constitue la preuve que la France reconnaît officiellement la réinscription du territoire. L'orateur demande donc à la Commission de prendre note de cette lettre dans son projet de résolution sur la question de la Polynésie française. Enfin, les représentants de la France au sein de la Commission doivent initier officiellement le dialogue sur la décolonisation prévu par le projet de résolution, à distinguer du dialogue institutionnel auquel le représentant de la France a fait allusion plus tôt au cours de la séance.

30. **M. Tuheiaiva** (parti Tavini Huiraatira No Te Ao Ma'ohi) dit que la Puissance administrante a ignoré la réinscription de la Polynésie française/Ma'ohi Nui sur la liste des territoires non autonomes, optant plutôt, jusqu'à récemment, pour sa politique de la chaise vide. Les factions politiques accommodantes de Ma'ohi Nui ont également uni leurs forces pour tenter de dénier la preuve juridique que Ma'ohi Nui est un territoire non autonome au sens de la Charte. Il se demande pourquoi il y a une telle volonté de rejeter l'évaluation de l'ONU et de s'accrocher à ce vernis de statut d'autonomie, que l'Assemblée générale a contesté 11 fois depuis 2013. Pour la première fois depuis 2013, par sa lettre datée du 13 septembre 2024, la France a invité à la fois les présidents des institutions politiques de Ma'ohi Nui et les groupes politiques représentés dans son Assemblée législative à prendre la parole devant la Commission, une reconnaissance indirecte de la réalité juridique de la réinscription de Ma'ohi Nui sur la liste. Il serait donc logique que la France engage un dialogue sur la décolonisation, comme le demandent les résolutions successives de l'Assemblée générale sur Ma'ohi Nui.

31. **M^{me} Vaianui** (Association Vaihau) dit qu'il est crucial d'envoyer une mission de visite en Polynésie française, étant donné qu'elle a été réinscrite sur la liste des territoires non autonomes depuis 13 ans. Une telle mission constitue une étape essentielle pour permettre une évaluation impartiale de la situation politique, économique et sociale en Polynésie, a été prévue dans le programme de travail relatif au territoire, qui figure dans la résolution annuelle pertinente, et a été demandée par le Président de la Polynésie. Une mission de visite permettra de prendre en compte les aspirations légitimes du peuple ma'ohi à l'autodétermination, et les recommandations qui en résulteront serviront à assurer un processus de décolonisation transparent, juste et équitable. La Puissance administrante doit fournir un appui institutionnel pour intégrer le droit à l'autodétermination dans les programmes scolaires enseignés dans le territoire.

32. La France doit reconnaître sa dette nucléaire envers Ma'ohi Nui au vu des 193 frappes atomiques qu'elle a effectuées entre 1966 et 1996, qui ont eu des conséquences sanitaires, environnementales et économiques irréversibles. Elle doit

réparer les dommages qu'elle a causés. Enfin, dans le cadre du programme de travail qui devrait être intégré au texte du projet de résolution sur le territoire, il importe de déterminer les personnes qui pourront voter lors d'un référendum d'autodétermination.

33. **M. Teremate** (Commission de l'agriculture et des ressources marines) dit qu'une mission de visite à Ma'ohi Nui est un élément essentiel du processus de décolonisation. Depuis la réinscription du territoire, le peuple ma'ohi attend de l'ONU qu'elle fasse elle-même le point de la situation sur le terrain. L'Assemblée générale a prévu une telle mission, comme il est établi dans ses résolutions sur la question de la Polynésie française. Une mission de visite permettra à l'ONU d'entendre sans intermédiaire le peuple ma'ohi et de veiller à ce que ses aspirations et ses préoccupations soient prises en compte dans les décisions relatives à l'avenir du territoire. Dans d'autres territoires non autonomes, l'envoi d'une mission a souvent marqué un tournant dans le processus de décolonisation, car cela a permis aux représentants de l'Organisation de constater la réalité de la vie quotidienne et les effets des politiques coloniales. Une mission permettra d'évaluer de manière plus approfondie le cadre institutionnel et juridique existant, qui ne fait pas apparaître une véritable autonomie. Il faut un rapport objectif sur la situation de Ma'ohi Nui afin de rendre possible un dialogue sérieux sur son avenir. En outre, la mission devrait être organisée rapidement afin de restaurer la confiance dans le processus de décolonisation et d'assurer la transparence.

34. **M. Hoiore** (Éducation nationale) dit qu'il est essentiel de restreindre le corps électoral pour le référendum d'autodétermination afin de garantir l'intégrité du processus de décolonisation. Seuls les résidents ayant un lien profond et durable avec le territoire devraient avoir le droit de participer à ce vote historique. Il faut encadrer le vote pour garantir que la décision finale exprime véritablement les aspirations de ceux qui vivent la réalité quotidienne de la vie dans le territoire et comprennent les problèmes économiques, environnementaux et sociaux avec lesquels celui-ci est toujours aux prises. Si la participation au référendum n'est pas encadrée, les résultats pourront être influencés par des intérêts extérieurs, ce qui compromettra le processus de décolonisation. Des critères de résidence et d'engagement local clairement définis doivent être appliqués pour que les listes électorales soient considérées comme justes et légitimes. Des observateurs internationaux devraient être présents pour s'assurer que le processus est transparent et équitable.

35. **M. Loussan** (Commission du tourisme et de la culture) dit que la loi française visant à lutter contre l'ingérence étrangère restreint effectivement la liberté d'association et la liberté de coopérer. Elle porte préjudice non seulement aux mouvements indépendantistes, mais aussi à tout groupe cherchant à établir des partenariats légitimes avec des entités étrangères. Le registre des activités d'influence étrangère, qui devrait être établi en 2025, permettra de garder des traces écrites de chaque activité réputée défendre les intérêts étrangers, y compris les communications avec les agents publics et la collecte de fonds, ce qui rendra plus compliquée toute coopération internationale. En outre, la loi prévoit une surveillance, à l'aide des algorithmes, des menaces supposées d'ingérence étrangère. Sous le prétexte de la sécurité nationale, elle est utilisée pour réprimer des mouvements comme Tavini Huiratira, qui lutte pour l'indépendance de Ma'ohi Nui. Le fait que le gel des avoirs, précédemment réservé aux menaces terroristes, est étendu à Tavini Huiratira s'explique par une volonté de bloquer tout soutien financier à l'organisation. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU et tous les défenseurs de la liberté doivent s'opposer à cette loi répressive qui menace les perspectives de développement et le droit fondamental à l'autodétermination du peuple ma'ohi.

36. **M^{me} Maamaatuaiahutapu** (commission de contrôle budgétaire et fiscal) dit que le peuple de Ma'ohi Nui a le droit de gérer et de préserver la zone économique

exclusive des îles, qui s'étend sur 5 millions de kilomètres carrés. Ma'ohi Nui a des ressources naturelles précieuses : ses fonds marins sont riches en nodules polymétalliques et en minéraux rares. L'exploitation de ces ressources sur moins de 1 % de sa zone économique exclusive peut offrir des avantages économiques bien plus importants que les quelque 2 milliards de dollars que la France alloue annuellement au territoire. L'interdiction signée par le Président Macron en 2022 ne doit pas servir de prétexte pour continuer à empêcher le peuple de Ma'ohi Nui de gérer ses propres ressources. Il est temps de mettre fin de à cette fausse autonomie qui dure depuis 40 ans. Près de 30 % de la population de Ma'ohi Nui vit en dessous du seuil de pauvreté. Les problèmes de santé tels que l'obésité, le diabète et le cancer y sont fréquents, et la drogue appelée « crystal meth » continue de faire des ravages dans les collectivités. Ma'ohi Nui a la richesse et la volonté nécessaires à la fondation d'une nation florissante, indépendante et libre ; il est temps que son peuple prenne son destin en main.

37. **M^{me} Flores**, intervenant à titre personnel en sa qualité de membre de l'Assemblée de la Polynésie française, dit que ceux qui défendent le prétendu statut d'autonomie actuel de Ma'ohi Nui n'ont pas encore compris qu'il ne peut y avoir de véritable démocratie ni de développement économique tant que le territoire reste sous la tutelle de la France. En 2004, lorsque le mouvement indépendantiste a été élu au pouvoir, la France a modifié à deux reprises les lois électorales afin de retirer le pouvoir à ceux qui ne servaient pas ses intérêts. Les partisans du maintien du statu quo continueront à semer la peur, en mettant en garde contre l'échec économique et l'absence de protection militaire en l'absence de la France. Ils demanderont que Ma'ohi Nui soit retiré de la liste des territoires non autonomes, ne voyant pas comment la France les instrumentalise. Plus tard, leurs enfants leur demanderont pourquoi ils n'ont pas eu le courage de se battre pour leur propre pays, à savoir Ma'ohi Nui.

38. **M^{me} Teremate** (Association des descendants de Tautu Tehei Scholermann et Moetua Véronique Peckett) dit que les jeunes de Ma'ohi Nui risquent de devenir une génération perdue. Ils ont hérité d'une autonomie illusoire qui ne fait que masquer l'emprise coloniale, maintenant le territoire dans un état de dépendance et de stagnation. Le statut politique accepté par leurs ancêtres étouffe leurs aspirations et n'a pas favorisé un développement durable et inclusif pour leur peuple. L'économie est sous perfusion et des décisions cruciales sont prises à des milliers de kilomètres du territoire. Pour avoir un avenir plus prometteur, le peuple de Ma'ohi Nui doit affirmer son droit à l'autodétermination et se mobiliser pour fonder une nation forte et souveraine qui ne soit pas soumise à des lois imposées de l'extérieur. La Commission devrait soutenir la lutte qu'il mène pour parvenir à la souveraineté.

39. **M. Le Caill** (Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports) dit que le peuple maori de Ma'ohi Nui a subi le poids du colonialisme pendant des décennies et qu'il est temps de corriger cette injustice. Le peuple de Ma'ohi Nui a le droit de déterminer librement son statut politique et doit pouvoir le faire en toute connaissance de cause. La France, en coopération avec l'ONU, devrait mettre en œuvre des programmes de formation politique ouverts à tous afin de sensibiliser la population à ses droits fondamentaux et de l'aider à comprendre les options qui s'offrent à elle en matière d'autodétermination, conformément à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, à savoir l'indépendance, la libre association avec un État indépendant ou l'intégration à un État indépendant. La Puissance administrante doit respecter ses obligations internationales et mettre en œuvre ce programme sans délai afin que le peuple de Ma'ohi Nui puisse exercer librement et en toute transparence son droit à l'autodétermination.

40. **M. Salmon** (Commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes) dit que les essais nucléaires effectués par la France à Ma'ohi Nui ont causé des dommages irréparables à l'écosystème et à la santé des habitants du territoire. Plusieurs générations sont touchées par la hausse de la prévalence des problèmes de santé liés aux rayonnements, y compris le cancer. Les terres et l'eau ont été contaminées, et certains de ces dégâts sont irréversibles. La France a la responsabilité de réparer les préjudices, notamment en donnant une compensation financière suffisante, en soutenant les victimes et en faisant preuve d'une transparence totale sur les ramifications des essais. Les mesures de compensation déjà prises sont insuffisantes. En raison de critères de qualification trop stricts, de nombreuses victimes ont vu leur demande d'indemnisation rejetée. Des mesures doivent également être prises pour la restauration de la biodiversité, l'objectif étant de garantir un avenir sain et sûr aux habitants de Ma'ohi Nui. La communauté internationale doit veiller à ce que la Puissance administrante prenne des mesures concrètes pour remédier au préjudice causé.

41. **M^{me} Teriitahi** (Assemblée de la Polynésie française) dit que sa double appartenance à la Polynésie et à la France lui permet de porter les valeurs de ses ancêtres tout en bénéficiant des opportunités qu'offre la République française. La réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes en 2013 ne reflétait pas la volonté des Polynésiens qui avaient exprimé à plusieurs reprises leur opposition à l'indépendance dans les urnes. Même si le parti indépendantiste a remporté les élections de 2023, les partis autonomistes ont rassemblé le plus grand nombre d'électeurs, mais ceux-ci ont été répartis entre plusieurs partis. La Polynésie française n'a été ni opprimée ni exploitée. La France a apporté une généreuse contribution financière au territoire, investissant 2 milliards de dollars par an dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la sécurité. L'indépendance ne conduirait qu'à l'appauvrissement, puisqu'une Polynésie française indépendante ne serait pas en mesure de trouver, seule, ces ressources. La Commission devrait envoyer une mission en Polynésie française et retirer celle-ci de la liste des territoires non autonomes.

42. **M^{me} Butcher** (Municipalité de Hao) dit qu'elle est mairesse de Hao, un petit atoll corallien situé à 450 km de Moruroa, théâtre des essais nucléaires français. Alors que les indépendantistes ont toujours utilisé le sujet des essais nucléaires pour critiquer la France, sa commune a, durant plus de 30 ans, côtoyé pacifiquement le personnel du centre d'expérimentation nucléaire. L'armée française est présente dans la région, principalement à travers le régiment du service militaire adapté, et a beaucoup apporté à sa commune en matière d'infrastructures, de soins médicaux et d'éducation. Les habitants de sa circonscription n'auraient pas voté continuellement pour des maires non-indépendantistes comme elle si les conditions de vie y avaient été si oppressantes que le prétendent les indépendantistes. La Commission devrait dépêcher une mission aux îles Tuamotu-Gambier pour voir à quel point la population est chanceuse. Les véritables enjeux pour l'archipel des Tuamotu sont les changements climatiques et la montée du niveau de la mer, qui mettent en péril la survie des îles. Le soutien continu de la France sera essentiel dans la lutte contre les changements climatiques.

43. **M. Frébault** (Assemblée nationale française) dit que la Polynésie française a un statut enviable dans la République française. La France lui apporte un soutien constant, en lui consacrant chaque année 2 milliards de dollars, soit l'équivalent d'un tiers du PIB du territoire. La quasi-totalité des postes clés des administrations locales est occupée par des Polynésiens et le traumatisme de la colonisation est en train de s'estomper. En 2023, les habitants de la Polynésie française ont placé leur confiance dans un gouvernement indépendantiste qui avait promis de lutter contre la vie chère,

mais ce gouvernement n'a pas été en mesure d'assumer ses responsabilités dans des domaines tels que l'emploi, la fiscalité et l'éducation.

44. Si elle devient indépendante, la Polynésie française ne pourra ni protéger sa zone économique exclusive ni défendre son territoire. L'indépendance n'est pas synonyme de liberté lorsqu'elle se transforme en dépendance envers d'autres puissances mondiales, une situation qui risque de se produire si la Polynésie française rompt ses liens avec la France dans le contexte économique, social et géopolitique actuel. Les essais nucléaires ont causé des préjudices et le peuple polynésien a le devoir de se battre pour obtenir des réparations justes. Cependant, il peut le faire sans démolir tout ce que la Polynésie française et la France ont bâti ensemble.

45. **M. Rohfritsch** (Sénat français) indique qu'il est le Président du parti la Ora Te Nuna'a, l'un des partis ayant formé la plateforme autonomiste qui a remporté les dernières élections législatives, un an à peine après la victoire du parti indépendantiste Tavini Huiraatira aux élections territoriales. Les dernières élections ont permis de repréciser le contexte politique polynésien. Le résultat de l'élection de 2023 s'expliquait par les tensions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et non par une volonté d'indépendance, comme l'a reconnu le président de la Polynésie française, Moetai Brotherson.

46. La Polynésie française occupe une place particulière au cœur de la nation française. Ses institutions sont protégées par la Constitution française. Si les conséquences des essais nucléaires ne doivent pas être éludées, les habitants de la Polynésie française doivent poursuivre leur combat pour obtenir une indemnisation en tant que citoyens français. Les Polynésiens seraient honorés d'accueillir une mission de visite afin que la communauté internationale puisse constater à quel point l'autonomie fonctionne bien pour le territoire.

Question de Gibraltar (A/C.4/79/5)

47. **M. Picardo** (Ministre principal de Gibraltar) dit que les représentants de l'Espagne invoquent régulièrement les résolutions de l'Assemblée générale adoptées il y a plus d'un demi-siècle. Cependant, l'Espagne a cédé à perpétuité sa souveraineté en 1713 et le peuple de Gibraltar a un droit inaliénable à l'autodétermination. Les résolutions de l'Assemblée générale ne peuvent rien y changer, car elles n'ont aucune valeur juridique et ne sont déclaratoires d'aucun principe du droit international. En outre, ces résolutions ont un faible poids politique. Lors de l'adoption de la dernière en date, en 1969, près de la moitié des États Membres de l'ONU avaient voté contre, s'étaient abstenus ou avaient refusé de participer au vote. La seule résolution ayant une valeur juridique est la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'existence du droit à l'autodétermination est explicitement déclarée. Le droit à l'autodétermination est à la base de l'accord historique récemment conclu entre le Royaume-Uni et Maurice pour parachever la décolonisation de Maurice en restaurant sa souveraineté sur l'archipel des Chagos. Gibraltar ne peut pas être décolonisé légalement en étant intégré à l'Espagne, car cela équivaldrait à une recolonisation par une autre puissance coloniale. En outre, il est embarrassant pour le Gouvernement socialiste et progressiste espagnol de s'appuyer sur des résolutions dont, de son propre aveu, l'adoption a été obtenue par le Gouvernement fasciste des années 1960. Le seul facteur déterminant pour l'avenir de Gibraltar sera l'expression de la libre volonté de son peuple.

48. Le Gouvernement gibraltarien s'est efforcé de donner effet à la volonté du peuple de Gibraltar, non seulement à l'ONU, mais aussi, aux côtés du Royaume-Uni, dans les négociations sur une nouvelle relation avec l'Union européenne. Lors du référendum de 2016, 96 % de la population a voté pour le maintien dans l'Union européenne, avec laquelle les Gibraltariens souhaitent une relation forte, positive et

fluide. En septembre 2024, aux côtés du Ministre britannique des affaires étrangères, l'orateur a rencontré à Bruxelles un(e) Vice-Président(e) de la Commission européenne et le Ministre espagnol des affaires étrangères. Ces acteurs s'efforcent de construire une zone de prospérité commune à Gibraltar et dans ses environs et de trouver des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés par les personnes qui souhaitent rendre visite à leur famille ou poursuivre leurs études dans l'une ou l'autre juridiction. Les Gibraltariens souhaitent que le Royaume-Uni et l'Union européenne concluent un traité dans les plus brefs délais. À cette fin, le Gouvernement gibraltarien a proposé des solutions pratiques et neutres sur le plan de la souveraineté pour les questions les plus difficiles des négociations, et les autorités espagnoles doivent décider de les accepter ou non. Néanmoins, toute solution doit respecter le droit des Gibraltariens à disposer d'eux-mêmes. Gibraltar doit être retiré de la liste des territoires non autonomes, conformément aux souhaits des Gibraltariens.

49. **M. Buttigieg** (Groupe pour l'autodétermination de Gibraltar) dit que, depuis qu'il s'est présenté pour la première fois devant la Commission il y a près de 10 ans, celle-ci n'a pris aucune mesure à l'égard de son pays, si ce n'est d'adopter les mêmes résolutions année après année. La Commission ne semble pas s'intéresser à l'avenir de Gibraltar, les demandes d'une mission de visite sur le territoire ayant été ignorées depuis des décennies. Gibraltar n'est pas un grand pays ni une puissance, mais la Commission doit défendre le droit à l'autodétermination de son peuple malgré les intérêts d'autres pays plus influents. Les représentants de l'Espagne affirment que les Gibraltariens ne constituent pas un peuple et qu'ils peuvent être cédés à l'Espagne ; mais Gibraltar ne peut être traité comme une possession coloniale, et personne ne peut le céder ou le revendiquer. Les Gibraltariens ont toujours exprimé leur désir de rester britanniques, et la communauté internationale doit respecter ce choix.

Question de Guam (A/C.4/79/6)

50. **M. Ridgell** (Chef de cabinet adjoint de la Gouverneure de Guam), s'exprimant au nom de Lourdes Leon Guerrero, Gouverneure de Guam, dit que son Gouvernement demande depuis 2006 une mission de visite pour l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de l'autonomie, et que la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a confirmé, en mars 2023, qu'elle était favorable à une telle mission. La Quatrième Commission devrait sans tarder faire quelque chose pour qu'elle soit effectuée et allouer des fonds à cet effet.

51. Malgré le fait que le territoire n'est pas autonome, le Gouvernement guamien a cherché à nouer des relations dans la région et à l'échelle internationale, et a récemment été accepté comme membre associé du Forum des îles du Pacifique. La hausse du niveau de la mer et les flux migratoires liée aux changements climatiques figurent parmi les questions les plus urgentes pour Guam. Bien que des mesures novatrices soient en train d'être prises dans le cadre d'initiatives locales, la capacité d'action de Guam est limitée. Au niveau international, on ne sait pas vraiment si Guam peut participer à certains forums. La Quatrième Commission et la Puissance administrante devraient promouvoir un programme de formation à la diplomatie visant à donner à tous les territoires non autonomes les moyens de s'orienter dans les systèmes internationaux.

52. Le Gouvernement guamien est profondément préoccupé par la suppression du passage de la résolution annuelle rappelant que « la plus grave menace à l'exercice légitime de la décolonisation de Guam était la militarisation incessante de l'île par la Puissance administrante, et notant les préoccupations suscitées par les conséquences de l'intensification des activités militaires et de l'extension des installations militaires de la Puissance administrante à Guam ». La Puissance administrante continuant de tirer profit de sa mainmise sur l'île, Guam a connu des décennies de stagnation. Les États-Unis peuvent prendre des décisions sans demander le consentement des

Guamiens, comme en témoigne le renforcement de leur présence militaire sur l'île à la suite de négociations bilatérales avec le Japon. Ce renforcement des forces militaires suscite de vives inquiétudes chez les Guamiens, d'autant plus que le Gouvernement local doit atténuer les effets de la hausse des activités militaires malgré l'absence de consentement. L'accord inéquitable existant avec la Puissance administrante doit être corrigé afin que le Gouvernement guamien puisse agir en tant que partenaire égal, pour assurer la sécurité de l'île et de la région du Pacifique. En outre, le statut de territoire non autonome de Guam permet au Gouvernement américain de prendre des décisions qui ont des répercussions négatives sur la capacité des Guamiens à atteindre leurs objectifs dans des domaines tels que la durabilité alimentaire, le commerce et la préservation de l'environnement et de la culture.

53. **M^{me} Palaganas** (Commission de la décolonisation) dit que les Guamiens espèrent de vraies perspectives de changement pour leur île, mais qu'ils restent conscients de leur réalité, marquée par l'absence d'autonomie et de souveraineté totales. La Puissance administrante impose des politiques sans les associer à la prise de décisions, ce qui produit des effets néfastes sur l'environnement et l'économie. Les États-Unis renforcent leur présence militaire sur l'île sans le consentement de la population, ce qui va à l'encontre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les changements climatiques mettent en péril le bien-être et les moyens de subsistance des Guamiens et de leurs voisins. La Commission devrait rétablir le passage de la résolution sur Guam relatif à la militarisation, appeler à l'allocation immédiate de fonds visant à permettre au Comité spécial de la décolonisation de mener une mission de visite à Guam, et promouvoir un programme de formation à la diplomatie visant à donner aux peuples des territoires non autonomes les moyens de s'orienter dans les systèmes internationaux à la recherche de solutions, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques.

Question de la Nouvelle-Calédonie (A/C.4/79/7)

54. **M. Gambey** (Chef de cabinet du Président du Gouvernement), s'exprimant au nom du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Louis Mapou, dit que des émeutes d'une ampleur inédite ont éclaté sur le territoire le 13 mai 2024, causant la mort de 11 civils et de 2 gendarmes. Quelque 3 000 Kanaks ont été interpellés et 120 incarcérés. En outre, cette crise a généré un choc massif sur l'économie locale, avec une perte équivalente à 20 % du PIB. Près de 750 entreprises ont subi un dommage direct (incendie, pillage ou dégradation). Les bâtiments publics ont connu des dégradations s'élevant à près de 180 millions d'euros. Le Gouvernement français a apporté une aide d'urgence de plus de 400 millions d'euros, dont une partie devra être remboursée par le Gouvernement néo-calédonien ou ses provinces.

55. L'absence de consensus sur la modification du corps électoral, qui est une question réputée sensible, a été à l'origine de ces violences. Les autochtones mélanésiens représentent 41 % de la population et la crainte d'une dilution de la population kanake est régulièrement exprimée par les indépendantistes. Le nouveau Premier Ministre français récemment nommé, Michel Barnier, a adopté ce qui apparaît comme une approche actualisée en reportant les élections provinciales jusqu'à fin 2025, l'objectif étant de donner aux parties plus de temps pour dialoguer.

56. Ces événements tragiques révèlent les difficultés se rapportant au lien qui existe entre la Nouvelle-Calédonie, dans sa diversité, et la République française. Tout l'enjeu est de parvenir à déterminer comment continuer à construire ce lien dans la continuité de l'Accord de Nouméa. Toutes les voies juridiques et statutaires doivent être explorées, et il importe de ne pas craindre d'innover sur la base du droit interne et international.

57. La tendance électorale de ces dernières années montre que la voie vers la souveraineté est devenue une option qu'il faut envisager sérieusement. Si lors des trois référendums, qui se sont tenus dans le cadre de l'Accord de Nouméa, les électeurs se sont exprimés en défaveur de l'indépendance, le vote en faveur de l'indépendance est en progression, notamment chez les jeunes, mais aussi sur le plan politique national et dans les instances régionales et internationales. Lors des élections législatives de 2024, les candidats indépendantistes ont obtenu 10 000 voix de plus que les non-indépendantistes, plaçant ainsi, pour la première fois depuis des décennies, un député indépendantiste à l'Assemblée nationale. Les Néo-Calédoniens ont pendant longtemps été appelés à faire un choix binaire, à savoir « oui » ou « non » à l'indépendance ; le territoire s'engage désormais dans une voie qui substitue à ce débat la volonté de construire un projet de société collectif qui respecte la diversité du pays et redéfinit le lien avec la France. Même si la Nouvelle-Calédonie reste encore sous tutelle de la France, il devrait y avoir une évolution dans leur relation conformément au concept de « souveraineté partagée », avec le transfert au congrès de la Nouvelle-Calédonie des compétences en matière législative et l'exercice partagé de compétences régaliennes comme en matière de relations extérieures. En effet, la Nouvelle-Calédonie est désormais engagée dans un rôle diplomatique et de coopération qui la place aux confins des attributs de souveraineté.

58. Le processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie s'est déroulé en plusieurs cycles : d'abord les Accords de Matignon, qui ont apporté la paix, puis l'Accord de Nouméa, qui a permis un rééquilibrage économique, politique, social et culturel. Aujourd'hui, comme au milieu des années 1980, l'histoire semble bégayer et le référendum de 2021 n'a apporté aucune réponse pérenne. Cette situation est le résultat d'une approche basée sur la coexistence. Au cours de la période à venir, l'accent devrait être mis sur le vivre ensemble et l'établissement d'un véritable lien social.

59. **M. de Rivière** (France) dit que les violences qui ont éclaté en Nouvelle-Calédonie en mai 2024 ont profondément marqué la population. La priorité immédiate de la France a été de rétablir la paix et elle continue à fournir un soutien financier exceptionnel pour aider l'économie à se redresser. Il est nécessaire de renforcer le dialogue entre les parties, car la violence n'est jamais une solution. Le nouveau Premier Ministre français s'emploie à relancer la dynamique à cette fin et a annoncé plusieurs mesures visant à trouver des solutions au conflit. Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat conduiront une mission en Nouvelle-Calédonie pour aider les parties à se remettre sur la voie de l'avenir décidé collectivement par le peuple, et le Premier Ministre lui-même se rendra sur le territoire.

60. La France a toujours tenu à coopérer avec l'ONU, comme prévu par l'Accord de Nouméa. Elle a collaboré avec le Comité spécial de la décolonisation et a accueilli des observateurs électoraux, qui n'ont constaté aucune irrégularité lors des trois référendums sur l'indépendance. En 2018, elle a organisé une mission de visite du Comité spécial en Nouvelle-Calédonie et approuvera une autre mission. Conformément à son engagement d'être transparente, elle a approuvé l'envoi d'une mission d'enquête du Forum des îles du Pacifique, qui se rendra prochainement sur le territoire. La France suivra la voie définie dans l'Accord de Nouméa et respectera le droit à l'autodétermination. Il s'agit pour les Calédoniens, avec le soutien de l'État, de dialoguer sur toutes les questions qui concernent leur avenir, au-delà des questions institutionnelles.

61. **M^{me} Wateou** (Province Sud) dit que les Néo-Calédoniens ont achevé leur processus de décolonisation en votant trois fois contre l'indépendance, exprimant ainsi leur volonté de rester Français. Certains groupes indépendantistes ont, par la violence, tenté d'imposer leur volonté au reste de la population. Toute personne qui n'est pas d'accord avec eux, et cela ne se limite pas aux colons blancs, est priée de

« rentrer chez elle », une attitude qu'elle refuse d'accepter en tant que Néo-Calédonienne métisse kanake. La France, par les valeurs universalistes de mérite et de progrès qu'elle consacre, offre à chacun de ses citoyens les moyens de son émancipation, comme en témoignent les exemples de jeunes Néo-Calédoniens qui réussissent dans le sport, dans le commerce ou en politique. Les radicaux indépendantistes préfèrent mentir aux jeunes en leur disant que l'avenir est sombre à cause de la France. Le premier frein pour un jeune Kanak, c'est une famille et un clan qui ne croient pas en sa réussite. Ce discours pernicieux conduit à la haine. La Nouvelle-Calédonie ne pourra pas se reconstruire si certains se complaisent dans le déni de la réalité. La seule voie à suivre est celle du pardon, du travail acharné et de la vérité.

62. **M. Xulue** (Sénat coutumier néo-calédonien) dit que le peuple kanak a souffert de l'occupation coloniale, de la ségrégation et de la discrimination systématique. Ses propres ancêtres ont été exposés dans le zoo humain de l'Exposition coloniale de Paris. Les terres restituées au peuple kanak ne couvrent que 27 % du territoire et les Kanaks continuent d'être marginalisés.

63. Les rapporteurs spéciaux de l'ONU ont remis en question la légitimité du référendum de 2021, qui a été organisé pendant la pandémie de COVID-19 malgré l'opposition des autorités coutumières. Depuis, des dizaines de milliers de Kanaks et de Néo-Calédoniens se sont mobilisés pacifiquement. En réponse, la Puissance administrante a déployé plus de 6 000 militaires et policiers. Dix défenseurs des droits humains kanaks ont été tués par les forces spéciales ou des milices suprémacistes de colons blancs, plus de 169 personnes ont été blessées, plus de 2 938 personnes arrêtées arbitrairement et plus de 60 personnes expulsées vers la France métropolitaine.

64. La Quatrième Commission devrait recommander à la Puissance administrante de mettre fin à ses activités militaires en Nouvelle-Calédonie et de rappeler ses militaires qui y sont stationnés. Un autre référendum devrait être organisé en consultation avec les autorités coutumières et dans le respect du consentement préalable, libre et éclairé du peuple kanak. La Commission devrait également recommander à la Puissance administrante de respecter le principe d'irréversibilité tel que prévu à l'article 5 de l'Accord de Nouméa.

65. **M^{me} Backes**, s'exprimant à titre personnel en tant qu'ancien membre du Gouvernement, dit que les indépendantistes radicaux, aidés par des puissances étrangères comme l'Azerbaïdjan, ont décidé de faire sombrer la Nouvelle-Calédonie dans le chaos le 13 mai 2024. Des membres du personnel soignant ont fui le territoire après avoir été la cible d'attaques. Les radicaux se victimisent devant les médias, alors qu'ils ont incendié des établissements scolaires et des lieux de culte. Leur objectif est d'arracher par la violence ce qu'ils ont été incapables d'obtenir par les urnes. Pendant des semaines, les Néo-Calédoniens ont dû se défendre face à des militants indépendantistes qui détruisaient tout en hurlant « mort aux Blancs », en écho au ressentiment racial exprimé précédemment par le Président de l'Assemblée nationale, Roch Wamytan, qui disait que le territoire avait atteint son quota de Blancs.

66. Les loyalistes et les indépendantistes modérés de Nouvelle-Calédonie attendent que la Commission condamne les violences. Les Néo-Calédoniens n'abandonneront pas leurs maisons et n'arrêteront pas leur combat pour le maintien de la démocratie en Nouvelle-Calédonie. Ils ont librement décidé que la décolonisation du territoire se ferait à l'intérieur de la République française, en votant trois fois pour rester Français, et leur choix doit être respecté.

67. **M. Frogier**, s'exprimant à titre personnel en tant qu'ancien membre du Gouvernement, dit qu'il porte la voix des chefs d'entreprises et des salariés qui ont tout perdu le 13 mai et qui sont la cible d'attaques de la part des indépendantistes radicaux depuis lors. L'économie néo-calédonienne est dévastée, des entreprises et

des moyens de subsistance ont été détruits, tout cela dans le but de faire fuir les Néo-Calédoniens qui ne sont pas d'origine mélanésienne. La communauté internationale doit condamner sans réserve ces violences. L'un des aspects les plus difficiles de la reconstruction sera de redonner aux Néo-Calédoniens la conviction que toutes les communautés et toutes les personnes, quelles que soient leurs opinions politiques, peuvent vivre ensemble dans la paix. C'est uniquement grâce au soutien financier de la France que la Nouvelle-Calédonie peut aujourd'hui survivre. Mais les entrepreneurs néo-calédoniens, avec leur extraordinaire force de travail, sauront relever les défis à venir. Cependant, il faut d'abord cesser les violences.

68. **M. Tacita** (Alyans Nasyonal Gwaldloup) dit que ses compatriotes Guadeloupéens et lui-même s'intéressent beaucoup à la question de la Nouvelle-Calédonie. Les accords de Matignon et de Nouméa devaient régler définitivement le problème de la colonisation en Nouvelle-Calédonie. Lors des deux premiers référendums, le vote en faveur de l'indépendance était en net progrès. Cependant, l'organisation du troisième référendum est une violation de l'esprit de la démocratie. Il est difficile de comprendre que la Puissance administrante ait maintenu ce référendum en pleine pandémie de COVID-19, alors que les Néo-Calédoniens n'étaient pas en mesure d'y participer. La tentative de dégel du corps électoral par la Puissance administrante s'inscrit dans la continuité du processus de colonisation visant à rendre les Kanaks minoritaires chez eux, et cette mesure a entraîné le soulèvement légitime du peuple kanak, en particulier de la jeunesse kanake.

69. **M. Sinewami Htamumu** (Inaat ne Kanaky) dit qu'en tant que roi du Royaume de Gureshaba, il est venu parler au nom des grands chefs kanaks. Dans une déclaration datée du 20 août 2024, les rapporteurs spéciaux de l'ONU ont exhorté la France à préserver l'état de droit et à continuer à travailler avec le Comité spécial et les autorités coutumières kanakes pour faire respecter le principe d'irréversibilité. Face à la remise en cause par la France de l'ensemble de ses engagements et au traitement militaire et judiciaire du peuple kanak, le Conseil national des grands chefs kanaks a adopté une déclaration unilatérale de souveraineté sur les terres de leurs ancêtres, le 24 septembre 2024. Le peuple kanak a connu 171 ans d'occupation coloniale, d'esclavage et de violence. Après 40 ans de lutte politique, diplomatique et institutionnelle et la mise en œuvre des mesures de décolonisation, la situation du peuple kanak n'a pas évolué. Des centaines de Kanaks sont tombés pour faire respecter leur souveraineté, dont les 11 enfants de la Kanaky exécutés depuis mai 2024. La Commission et tous les membres de l'Assemblée générale devraient reconnaître l'autonomie et l'indépendance de la Kanaky, et faire respecter l'irréversibilité de la déclaration de souveraineté.

70. **M. Boula**, s'exprimant à titre personnel en tant que membre du Sénat coutumier, dit que des dizaines de milliers de Kanaks et de Néo-Calédoniens se sont mobilisés pacifiquement depuis février 2024, en signe de protestation contre les conditions dans lesquelles s'est déroulé le troisième référendum et contre la proposition de loi sur le dégel du corps électoral. Pour le peuple kanak et tous les Néo-Calédoniens, le 13 mai 2024 restera un jour où s'est révélée la posture coloniale de la France qui a renié ses engagements et bafoué le droit du peuple autochtone kanak à disposer de lui-même. Depuis ce jour, la Puissance administrante a opposé au mouvement d'émancipation la violence des forces de l'ordre et la criminalisation des défenseurs des droits des autochtones. Des mères et des enfants ont été blessés lors d'interventions policières non justifiées dans les quartiers populaires de Nouméa. Des milices racistes et terroristes anti-Kanaks ont circulé librement, parfois soutenues par les autorités de l'État, ce qui a conduit à l'assassinat de défenseurs des droits humains kanaks. Le Sénat coutumier s'emploie à éviter toute escalade de la violence, mais ses efforts sont sapés par le Procureur de Nouméa et le Haut-Commissaire. Le Gouvernement français s'entête à rétablir l'ordre par la violence, restant sourd aux demandes du Sénat

coutumier. La Quatrième Commission devrait demander à la France de respecter le principe d'irréversibilité, effectuer une mission en Nouvelle-Calédonie, ouvrir une enquête internationale sur les violations des droits humains qui y ont été commises et placer le territoire sous tutelle.

71. **M. Bouquet-Elkaim** (JBE Avocat), s'exprimant en tant que membre du Sénat coutumier néo-calédonien, des conseils coutumiers de Djubea Kapume et de Drehu et de l'organisation non gouvernementale Rhéébu Nùù, dit que la Nouvelle-Calédonie a basculé dans une crise majeure qui a réveillé le traumatisme colonial, mais qu'il n'y a eu ni ingérence étrangère, ni tentative de coup d'État, ni radicalisation du monde mélanésien. Si discrimination il y a eu, elle n'a pas touché les colons européens qui continuent à maîtriser les leviers de l'économie et du pouvoir. Le processus de décolonisation a échoué. Les modes de pensée colonialistes contraires aux normes du *jus cogens* persistent. Certains ont poussé des réformes assimilationnistes visant à annihiler les droits du peuple kanak, tandis que d'autres ont plaidé la partition du territoire au mépris du principe de l'*uti possidetis juris*. La Commission devrait prendre en compte la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans son appréciation de l'effectivité du processus de décolonisation en cours, faire en sorte que le Sénat coutumier soit systématiquement associé à ce processus, inviter la France à mettre en œuvre un processus de justice transitionnelle ou une Commission Vérité et réconciliation permettant d'éradiquer les pratiques colonialistes et enjoindre à la France d'appliquer de bonne foi l'Accord de Nouméa et les résolutions 1514 (XV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. Les Néo-Calédoniens n'ont ni voté pour rester Français, ni voté pour accéder à la pleine souveraineté ; cette nuance est importante, car le processus d'autodétermination en cours est irréversible.

La séance est levée à 18 heures.
